

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/03/2014

Réception par le Prefet : 25/03/2014

Publication : 28/03/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-3-12-5

Séance du vendredi 21 mars 2014

ADHESION A L'AFIGESE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-12-4 du Conseil Général du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 : les moyens des services fonctionnels de l'administration générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise l'adhésion à l'AFIGESE de deux membres de la mission contrôle de gestion pour un coût total de 680 € TTC. Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011, fonction 0202, nature 6281 du programme J612.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions